

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 658

présenté par

M. Laurent et M. Hutin

ARTICLE 49

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les aéroports sont des infrastructures de transport essentielles à l'aménagement du territoire et au développement économique. La privatisation des aéroports de Nice et Lyon serait une décision de gestion purement comptable prise sous la contrainte de l'orthodoxie budgétaire européenne. Le précédent des privatisations autoroutières devrait conduire le législateur à la plus grande prudence en la matière.

Les réactions à la privatisation de l'aéroport de Toulouse montrent bien que cette décision prise par décret n'a pas fait l'objet d'une réflexion suffisante. Nos territoires s'exposent à un double risque : soit l'arrivée d'investisseurs de court-terme soit l'implantation d'investisseurs stratégiques, comme à Toulouse, très intéressés par les points d'appui territoriaux que constituent les aéroports